

# Plafonds de ressources 2023

## MaPrimeRénov'

### Hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' bleu (précaires)	MaPrimeRénov' jaune (modestes)	MaPrimeRénov' violet (intermédiaires)	MaPrimeRénov' rose (aisés)
1	< 16 229 €	< 20 805 €	< 29 148 €	> 29 148 €
2	< 23 734 €	< 30 427 €	< 42 848 €	> 42 848 €
3	< 28 545 €	< 36 591 €	< 51 592 €	> 51 592 €
4	< 33 346 €	< 42 748 €	< 60 336 €	> 60 336 €
5	< 38 168 €	< 48 930 €	< 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €
Montant maximum de l'aide Ma Prime Renov*	10 000 €	8 000 €	7 000 €	3 500 €

\* A ce montant s'ajoutent les autres primes énergies cumulables telles que les certificats d'économies d'énergie (CEE), ou encore les bonus de sortie de passoires thermiques.

Notons que la rénovation énergétique globale est aussi indemnisée au titre de Ma Prime Renov. Pour les ménages intermédiaires et aisés, la prime forfaitaire est de 7 000 € et 3 500 €. Les ménages du barème Ma Prime Renov bleu et Ma Prime Renov jaune peuvent quant à eux bénéficier de Ma Prime Renov Sérénité depuis le 1er janvier 2022. Il s'agit de l'ancien programme Habiter Mieux Sérénité de l'Anah, indemnisant jusqu'à 50 % HT du montant total des travaux.

### En Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' bleu (précaire)	MaPrimeRénov' jaune (modeste)	MaPrimeRénov' violet	MaPrimeRénov' rose
1	< 22 461 €	< 27 343 €	< 38 184 €	> 38 184 €
2	< 32 967 €	< 40 130 €	< 56 130 €	> 56 130 €
3	< 39 591 €	< 48 197 €	< 67 585 €	> 67 585 €
4	< 46 226 €	< 56 277 €	< 79 041 €	> 79 041 €
5	< 52 886 €	< 64 380 €	< 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 650 €	+ 8 097 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €
Montant maximum de l'aide Ma Prime Renov*	10 000 €	8 000 €	7 000 €	3 500 €

\* A ce montant s'ajoutent les autres primes énergies cumulables telles que les certificats d'économies d'énergie (CEE), ou encore les bonus de sortie de passoires thermiques.

Notons que la rénovation énergétique globale est aussi indemnisée au titre de Ma Prime Renov. Pour les ménages intermédiaires et aisés, la prime forfaitaire est de 7 000 € et 3 500 €. Les ménages du barème Ma Prime Renov bleu et Ma Prime Renov jaune peuvent quant à eux bénéficier de Ma Prime Renov Sérénité depuis le 1er janvier 2022. Il s'agit de l'ancien programme Habiter Mieux Sérénité de l'Anah, indemnisant jusqu'à 50 % HT du montant total des travaux.